

PLAN DE COURS

HIS4593-20

Numéro du cours

Histoire des Autochtones du Canada depuis le XIX^e siècle

Titre du cours

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

Inksetter, Leila

Nom et prénom

4875

Poste

inksetter.leila@uqam.ca

Courriel

A-5245

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours (selon descripteur officiel).....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectifs du cours.....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	2
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	3
5	Calendrier du cours.....	3
6	Modalités du cours	5
6.1	Modalités de participation au cours	5
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
6.3	Modalités de remise des travaux	5
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	5
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	5
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	6
7.1	Documentation obligatoire	6
7.2	Documentation complémentaire	6
8	Références.....	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	8
8.2	Document et Informations additionnelles.....	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	11
8.5	Compétences.....	12

1 DESCRIPTION DU COURS (SELON DESCRIPTEUR OFFICIEL)

Ce cours retrace l'histoire des Autochtones du Canada depuis le début du XIX^e siècle. Déclin de l'importance militaire des Autochtones après 1815 et fin des alliances. Élaboration d'une nouvelle politique autochtone centrée sur la « civilisation » et la protection des Autochtones (mise en tutelle, création des réserves, traités, Loi sur les Indiens, pensionnats...). Affirmation politique autochtone après la Seconde Guerre mondiale. Les enjeux, les débats et les revendications depuis les années 1970 (autonomie politique, territoire, développement économique).

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIFS DU COURS

Ce cours de baccalauréat de 3 crédits est obligatoire pour les étudiant.e.s du baccalauréat en histoire avec concentration en études autochtones et optionnel pour les autres programmes. Aucun cours préalable n'est nécessaire.

Ce cours vise à comprendre la dynamique qui a régi les politiques étatiques vis-à-vis des Autochtones à partir du XIX^e siècle et les conséquences qui en découlent. À la fin du cours, l'étudiant.e sera en mesure de :

- Comprendre le contexte et la mise en œuvre de politiques étatiques vis-à-vis des Autochtones au XIX^e siècle, ainsi que la transformation de ces politiques au cours du temps
- Comprendre la diversité de leur mise en œuvre et de leurs conséquences
- Comprendre les actions des acteurs autochtones
- Amorcer une réflexion sur la définition et le rôle de l'histoire des Autochtones
- S'initier à l'analyse de sources primaires

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le cours se présente sous la forme d'exposés magistraux, entrecoupés de discussions. Les lectures associées à chaque séance de cours sont obligatoires et sujettes à évaluation. Moodle servira de feuille de route pour la session. Les étudiant.e.s y trouveront le détail de chaque séance, les lectures à compléter ainsi que les espaces de remise de travaux.

Une explication détaillée du déroulement de la session sera présentée à la première séance.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

NOM DE L'EXERCICE : ANALYSE D'UNE SOURCE PRIMAIRE

a) Objectifs :

S'initier à l'analyse de sources primaires.

b) Démarche :

Les étudiant.e.s auront accès à une source primaire en lien avec le contenu du cours et devront répondre à des questions afin d'en faire l'analyse. Cet exercice se fera pendant la période du cours, mais peut se finaliser dans les heures qui suivent.

c) Évaluation :

20% de la note finale.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN MAISON

a) Objectifs :

Intégrer la matière abordée en classe ainsi que les lectures obligatoires.

b) Démarche :

À deux reprises dans le courant de la session, les étudiant.e.s auront à répondre à des questions de synthèse sur la matière abordée en classe et les lectures obligatoires. Les étudiant.e.s pourront choisir parmi plusieurs questions. Les étudiant.e.s auront deux semaines entre la distribution du questionnaire et la remise du travail complété.

c) Évaluation :

30% et 50% de la note finale.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Analyse d'une source primaire	20	3 octobre 2023
Examen maison 1	30	24 octobre 2023
Examen maison 2	50	15 décembre 2023

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture associée ou travail à remettre
1	5 septembre	Introduction	Lepage, Pierre, <i>Mythes et réalités sur les peuples autochtones (3e édition)</i> , Québec, Institut Tshakapesh et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2019.
2	12 septembre	Un portrait des Autochtones du Canada à l'aube du XIX ^e siècle; situation géopolitique	Gélinas, Claude, « L'économie atikamekw au temps de la concurrence », dans <i>La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie, 1760-1870</i> , Sillery, Septentrion, 2000, p 117-168.
3	19 septembre	Contexte de transformation économique et démographique. Politique indienne du milieu du XIX ^e siècle	Beaulieu, Alain, « La création des réserves indiennes au Québec », dans A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon, dir., <i>Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord</i> , Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013, p. 135-151. Dickason, Olive Patricia, « L'administration dans les deux Canadas d'avant la Confédération », dans <i>Les Premières Nations du Canada. Depuis les temps lointains jusqu'à nos jours</i> , Sillery, Septentrion, 1996, p. 243-253
4	26 septembre	Le projet d'évangélisation des Autochtones	Inksetter, Leila, « Les archives religieuses mises en contexte » dans <i>Initiatives et adaptations algonquines au XIX^e siècle</i> , Québec, Septentrion, 2017, p. 251-298.
5	3 octobre	Affirmation d'un État I. Politiques territoriales	Girard, Camil et Carl Brisson, « La souveraineté autochtone usurpée et les protestations des Innus (1840 à nos jours) », dans <i>Nitassinan. Notre terre. Alliance et souveraineté partagée du peuple innu au Québec, des premiers contacts à nos jours</i> , Québec, Presses de l'Université Laval, 2014, p. 89-97. Grammond, Sébastien, « Bref historique de la conclusion de traités au Canada », dans <i>Les traités entre l'État canadien et les peuples autochtones</i> , Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 1995, p. 3-8. ➤ Exercice d'analyse d'une source primaire (20%)
6	10 octobre	Affirmation d'un État II. Politiques de gestion populationnelle du dernier tiers du XIX ^e siècle	Dickason, Olive Patricia, « La police dans l'Ouest » et « La Loi sur les Indiens » dans <i>Les Premières Nations du Canada. Depuis les temps lointains jusqu'à nos jours</i> , Sillery, Septentrion, 1996, p. 279-288. Lavoie, Michel, « Politique des représentations. Les représentations sociales bureaucratiques et la politique de l'éducation indienne au Canada, 1828-1996. Première partie », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 34, no 3, 2004, p. 87-98
7	17 octobre	Modes de vie autochtones dans la deuxième moitié du XIX ^e siècle.	Gélinas, Claude, « Intégration et participation dans la société nationale », dans <i>Les autochtones dans le Québec post-confédéral, 1867-1960</i> , Sillery, Septentrion, 2007, p. 176-222.

8	24 octobre	Semaine de lecture	➤ Remise de l'examen maison 1 (30%)
9	31 octobre	État providence, ingénierie sociale et sédentarisation au début du XX ^e siècle	Beaulieu, Alain et Stéphanie Béreau, « "Voir par eux-mêmes à l'administration de leurs propres affaires" : les Innus de Pointe-Bleue et l'implantation des conseils de bande (1869-1951) », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 46, no 1, 2016, p. 87-102.
10	7 novembre	La rencontre des nationalismes	Lévesque, Francis, Mylène Jubinville et Thierry Rodon, « En compétition pour construire des écoles : L'éducation des Inuits du Nunavik de 1939 à 1976 », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 46, no 2-3, 2016, p. 145-154.
11	14 novembre	La loi constitutionnelle de 1982 et ses suites	Lepage, Pierre, « Oka, 20 ans déjà! Les origines lointaines et contemporaines de la crise », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 39, no 1-2, 2009, p. 119-126.
12	21 novembre	Les affirmations politiques et identitaires	Morin, Françoise, « La construction de nouveaux espaces politiques inuits à l'heure de la mondialisation », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 31, no 3, 2001, p. 25-36. Lecture complémentaire : Alfred, Gerald R., « Chapter 6. The Structure of Government in Kahnawake », dans <i>Heeding the Voices of our Ancestors. Kahnawake Mohawk politics and the rise of Native nationalism</i> , Toronto, New York & Oxford, Oxford University Press, 1995.
13	28 novembre	Comment faire l'histoire des Autochtones? De quelle(s) histoire(s) est-il question?	Vincent, Sylvie, « Compatibilité apparente, incompatibilité réelle des versions autochtones et occidentales de l'histoire », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 32, no 2, 2002, p. 99-106.
14	5 décembre	Les Autochtones et leur histoire dans l'espace public, représentations	Bousquet, Marie-Pierre, « La constitution de la mémoire des pensionnats indiens au Québec. Drame collectif autochtone ou histoire commune? », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 46, no 2-3, 2016, p. 165-176.
15	12 décembre	Débordement	➤ Remise de l'examen maison 2 (50%) 15 décembre 2023

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Le cours se tiendra en présentiel.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier un délai de remise. Une pièce justificative sera exigée.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Tous les travaux sont à remettre dans Moodle, en Word.

Avant d'effectuer vos travaux, consultez les règles de citation pour éviter le plagiat (voir ce plan de cours, p. 7). Il est aussi suggéré de consulter les sites <http://r18.uqam.ca> et <http://www.infosphere.uqam.ca>.

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#). Au-delà de 13 jours après la date de remise, les travaux ne seront pas acceptés.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

La rétroaction sur les travaux se fait oralement en classe (correction de groupe). Les copies individuelles annotées et corrigées sont remises à l'étudiant.e. directement par Moodle.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Toutes les lectures obligatoires seront disponibles sur Moodle (lien vers la ressource à la bibliothèque ou en dépôt).

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Arsenault, Mathieu, « *Maintenant nous te parlons, ne dédaigne pas nous écouter.* » *Pétitions et relation spéciale entre les Premières nations et la Couronne au Canada, 1840-1860*. Thèse de doctorat, Toronto, Ontario, York University, Département d'histoire, 2019.

Beaulieu, Alain, Stéphan Gervais et Martin Papillon (dir.), *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013.

Béreau, Stéphanie, « Minorités autochtones du Québec et expression politique : l'implantation des conseils de bande », *Études canadiennes/Canadian Studies*, vol. 70, 2011, p. 151-172.

Carrière, Gaston, *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada (11 tomes)*, Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1957-1973.

Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 1, Un passé. Un avenir*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1996.

Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada*, Commission de vérité et de réconciliation du Canada, 2015.

Fortin, Gérald et Jacques Frenette, « L'acte de 1851 et la création de nouvelles réserves indiennes au Bas-Canada en 1853 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 19, n° 1, 1989, p. 31-37.

Francis, Daniel et Toby Morantz, *Partners in Furs. A History of the Fur Trade in Eastern James Bay 1600-1870*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1983.

Frenette, Jacques, *Mingan au 19^e siècle. Cycles annuels des Montagnais et politiques commerciales de la Compagnie de la Baie d'Hudson*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1986.

Gélinas, Claude, *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*, Sainte-Foy, Septentrion, 2011.

Goulet, Henri, *Histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec. Le rôle déterminant des pères oblats*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016.

Lacasse, Jean-Paul, *Les Innus et le territoire. Innu tipenitamun*, Sillery, Septentrion, 2004.

Martin, Thibault, *De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003.

Laugrand, Frédéric, *Mourir et renaître. La réception du christianisme par les Inuit de l'Arctique de l'Est canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002.

Miller, J.R., *Skyscrapers Hide the Heavens. A History of Indian-White Relations in Canada*, 1^e édition 1991, Toronto, University of Toronto Press, 1994.

Mitchell, Marybelle, *From Talking Chiefs to a Native Corporate Élite: The Birth of Class and Nationalism Among Canadian Inuit*, Montréal et Kinsgton, McGill-Queen's University Press, 1996.

Morantz, Toby, *The White Man's Gonna Getcha. The Colonial challenge to the Crees in Quebec, Montréal et Kingston*, McGill-Queen's University Press, 2002.

Sauvé, Louise (dir.), *Peuples autochtones de l'Amérique du Nord. De la réduction à la coexistence.*, Ste-Foy, Télé-Université, Université du Québec, 1989, p. 168-231.

Tobias, John L., « Protection, Civilization, Assimilation: An Outline History of Canada's Indian Policy », *Western Canadian Journal of Anthropology*, vol. 6, n° 2, 1976, p. 13-30.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatérale et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcèlement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcèlement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.